

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 OCTOBRE 2022

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 octobre 2022 à 19 h 00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
Mme Danielle Lamontagne	M. Anthony Laroche
M. Roger Heath	M. Peter Buzzell

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-10-03/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

2022-10-03/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ;

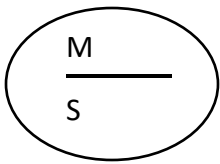
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre 2022.

5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

2022-10-03/3

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022 ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 septembre 2022.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2022-10-03/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de septembre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 RAPPORTS

7.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

7.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective / déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) TCCC : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

7.3 **Services internes** :

- 1) Loisirs : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 2) Comité Milieu de vie : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

8.0 TRÉSORERIE :

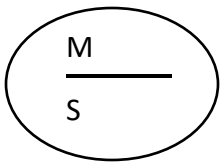
8.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2022-10-03/5

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 9265 à 9289 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 50 654.13 \$.

8.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun.



PROCÈS-VERBAUX



8.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

8.3.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)

2022-10-03/6

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 de la RIGDSC ;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour l'enfouissement des déchets sera de 86 \$ par tonne et de 68 \$ par tonne pour les matières compostables, soit une augmentation de 4 \$ par tonne pour les déchets et de 3 \$ par tonne pour le compost ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets au montant de 3 212 875 \$.

8.3.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

2022-10-03/7

CONSIDÉRANT le budget 2023 proposé par la Régie de protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour la municipalité de Dixville sera de 33 433,41 \$, soit une augmentation de 6 045.47 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la région de Coaticook est de 456 623 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2023 proposé par la Régie de protection incendie et d'effectuer trois versements égaux de 11 144.47 \$ pour un total de 33 433.41 \$

9.0 RÉSOLUTIONS

9.1 RETRAIT DU MATRICULE NO. 0890-00-9109 DE LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

2022-10-03/8

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à payer ses taxes de l'année 2021 au plus tard le 11 octobre 2022 ;

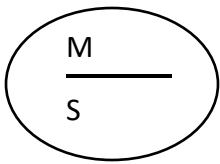
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter de retirer la propriété (matricule 0890-00-9109) de la vente pour taxes du 1^{er} décembre 2022, à la condition que la créance de 2021 soit payée au plus tard le 11 octobre 2022.

9.2 STRATÉGIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

2022-10-03/9

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook rend disponible un montant de 1 000 \$ par municipalité afin d'encourager l'accueil des nouveaux résidents;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville :



PROCÈS-VERBAUX



- Accepte la stratégie d'accueil proposée par le Comité Milieu de vie ;
- Consens à recevoir un montant de 1 000 \$ de la MRC de Coaticook pour faciliter la mise en place de la stratégie d'accueil.

9.3 TRAVERSES DE CHEMINS – CLUB DE MOTONEIGES TROIS-VILLAGES INC.

2022-10-03-10

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club de motoneiges Trois-Villages inc. ont déposé une demande d'autorisation afin de passer sur les chemins Falconer, Tremblay et Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors routes permet de traverser un chemin public à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à ce que le sentier de motoneiges traverse la municipalité, et ce, de façon sécuritaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de maintenir l'autorisation relative aux traverses des chemins municipaux, incluant la traversée du pont sur la route 147 pour l'accès au chemin Nadeau par les motoneiges. Les sentiers seront entretenus par le club de motoneige.

De plus, il est demandé au représentant désigné du club de motoneiges de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de préciser les endroits des traverses afin que la signalisation soit installée aux bons endroits et assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 Aucun

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-06/11

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 26.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.